

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02450

Numéro SIREN : 339 610 669

Nom ou dénomination : A.DE.BAT.

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 6969

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)				IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2020	
Exercice ouvert le		01012019		et clos le		31122019	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal ☒			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A.D.E.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE							
SIRET		33961066900048		GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE L'ANCIENNE ADRESSE en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :				09 FEV. 2021			
97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE				DEPOT N° 2021/6969			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées				PLOMBERIE CHAUFFAGE			
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31% ou à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%		0 Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%							
PV à long terme imposables à 19%							
Autres PV imposables à 19%							
PV à long terme imposables à 0%							
PV exonérées (art. 238 quindecies)							
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art.44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			
Entreprise nouvelle, art.44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)							
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :							
N°							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
N°							
G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE ☒							
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé							
EBP COMPTABILITE							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr							
Noms et adresses :							
Du professionnel de l'expertise comptable : SAS Cabinet SLA, 56 Rue de Bercy 75012 PARIS, Tel. 01 43 47 17 17							
Du conseil :							
Du CGA ou du viseur conventionné :							
N° d'agrément du CGA/OGMA/Visueur :							
CGA/OMGA ☐ Visueur conventionné ☐							
Identité du déclarant :							
Date: 30062020 Lieu: MONTRouGE							
Qualité et nom du signataire: M SICLIER Laurent, PRESIDENT							
Signature:							

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
----------	---

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)	

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
----------	---

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PERCEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOT		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.DE.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
33961066900048	4391B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	60 792
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	60 792

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\,120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	0
--	---

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.DE.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
33961066900048	4391B	

[illegible][illegible][illegible]

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		A.DE.BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		3 3 9 6 1 0 6 6 9 0 0 0 4 8		Néant *		☐		
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 9		
				N-1		3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 540	AG	10 540		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	48 829	AS	25 524	23 305	5 757
		Autres immobilisations corporelles	AT	67 963	AU	62 173	5 790	9 251
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	14 516	BI		14 516	18 058	
TOTAL (II)		BJ	141 848	BK	98 237	43 611	33 067	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	37 238	BM		37 238	48 253
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	881 617	BY	69 769	811 848	573 405
		Autres créances (3)	BZ	69 964	CA		69 964	76 835
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	147 364	CG		147 364	138 692	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 192	CI		24 192	34 639	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	1 160 376	CK	69 769	1 090 607	871 824	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 302 224	1A	168 006	1 134 218	904 891	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		A.DE.BAT		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	148 000	148 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	14 800	14 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20 352	11 796	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 867	8 556	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	240 020	183 152	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		7 184	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	22	1 271	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	71 251	73 344	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	528 205	417 765	
	Dettes fiscales et sociales	DY	142 924	158 155	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	53 125	1 132	
	Compte régul.	EB	98 671	62 887	
TOTAL (IV)	EC	894 198	721 739		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 134 218	904 891		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	822 947	648 395	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		7 184		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT				Néant * ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	3 507 531	FH		FI	3 507 531
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 507 531	FK		FL	3 507 531
	Production stockée*					FM	(27 487)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	50 235
	Autres produits (1) (11)					FQ	13 138
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 570 905
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	690 595
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	11 015
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 720 735
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	33 575
	Salaires et traitements*					FY	639 301
	Charges sociales (10)					FZ	365 754
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*			GA	11 716
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	40 108
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 512 797
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	58 108	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	373
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	373
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(373)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	57 735	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	6 696	7 851	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 703	7 851	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 923	3 991	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	1 648		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 571	3 991	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(868)	3 860	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 577 607	2 916 770	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 520 740	2 908 214	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	56 867	8 556	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*	HP	33 816	32 464	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX			
	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	50 235	88 698	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	75	263	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisation facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Exercice N		
AMENDES ET PENALITES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		88			
DEDOMAGEMENT CLIENT SINISTRE		800			
VNC MATERIELS SORTIES		1 648			
REGULARISATIONS ECRITURES				5 744	
REMBT CVAE				958	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
AJUSTEMENT ASSURANCE RC		Charges antérieures		Produits antérieurs	
		5 035			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT		Néant * ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	10 540	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	36 529	KT		KU	23 497
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	23 411	KW		KX	
		Matériel de transport *	KY	2 480	KZ		LA	496
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	43 952	LC		LD	3 458
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	106 372	LO		LP	27 451
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations		8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	18 058	1U		1V	160	
TOTAL IV		LQ	18 058	LR		LS	160	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	134 970	ØH		ØJ	27 611	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
				par virement de poste à poste 1		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	10 540	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG		MH	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	11 197	MK	48 829	ML
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM		MN	23 411	MO
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	2 976	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	5 833	MT	41 577	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	17 030	NH	116 792	NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7	ØW
Autres participations		IØ	ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1	2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	3 703	2F	14 515	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	3 703	NK	14 515	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	20 733	ØL	141 848	ØM	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT										Néant * ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	10 540	PF		PG		PH	10 540	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	30 771	QA	4 302	QB	9 549	QC	25 524	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	22 400	QE	213	QF		QG	22 614	
	Matériel de transport		QH	2 480	QI	333	QJ		QK	2 813	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	35 712	QM	6 868	QN	5 833	QO	36 747	
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	91 363	QV	11 716	QW	15 382	QX	87 698	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	101 904	ØP	11 716	ØQ	15 382	ØR	98 238	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales.agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

Néant * ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	69 769	6U	6V	6W	69 769
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	69 769	TY	TZ	UA	69 769
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	69 769	UB	UC	UD	69 769
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :				A.DE.BAT				Néant * ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT	14 516		UV			UW	14 516	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	45 870		45 870					
	Autres créances clients		UX	835 748		835 748					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *		UO								
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *										
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 168		4 168					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	28 853		28 853					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 730		11 730					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	77		77					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	25 138		25 138					
	Charges constatées d'avance		VS	24 192		24 192					
TOTAUX		VT	990 290		VU	975 774		VV	14 516		
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	77							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	528 205		528 205						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78 225		78 225						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	59 277		59 277						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 422		5 422						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	22		22						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53 125		53 125						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	98 671		98 671						
TOTAUX		VY	822 947		VZ	822 947					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	22		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant * ☐

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	56 867		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 286	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 551	XE	3 837	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	88	
	Amendes et pénalités				WJ	88	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
									WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WO		
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext		DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	WR	60 792	
II. DÉDUCTIONS										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ — imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6			
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								WZ			
	Majoration d'amortissement*								XA			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Deductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
							Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	60 792	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	0	
										XO	60 792	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	468 091
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	60 792
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	407 299
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	407 299

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI*

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT										Néant * ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 556		ZD		8 556				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	8 556		Report à nouveau (N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
							ZH	8 556			
TOTAL II											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	1 082 339	882 294				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 141 848				XQ	145 574	119 173				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	187 194	112 424				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	15 267	13 296				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	290 361	300 449				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 720 735	1 427 637				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	2 028	2 148				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	31 547	37 745				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	33 575	39 893				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	292 239	284 660				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	434 303	336 514				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *				ØB	602 026	628 914				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :

A.DE.BAT

Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	MATERIELS REBUS	11 197		9 549	1 648
	2	MATERIELS INFORMATIQUE REBUS	5 833		5 833	
	3	REMBT DG	3 703			3 703
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1	(1 648)	(1 648)				
	2						
	3	(3 703)	(3 703)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Café A : plus et moins-values nettes, court terme et long terme des biens (la 2032 de l'annexe 3)			(5 351)				
Café B : plus et moins-values nettes, court terme et long terme des biens (la 2032 de l'annexe 3)			(A)	(B)			(C)
Café C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT		Néant * ☐	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	17
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 507 531
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	56 932
TOTAL 1		OX	3 564 463
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	13 138
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	13 138
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	690 595
Variation négative des stocks		OQ	11 015
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 545 072
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	40 108
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 286 788
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)		OG	1 290 813
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)		SA	1 290 813
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	3 564 463
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	0
Période de référence		GY	01012019
Date de cessation		GZ	31122019
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 3 9 6 1 0 6 6 9 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.DE.BAT

ADRESSE (voie)

97 Avenue Aristide Briand

CODE POSTAL

92120

VILLE

MONTRouGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.DE.BAT

du 01012019

Adresse 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE

au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE								
1	M. SICLIER LAURENT, PRESIDENT, 25 RUE DE FONTENAY 92330 SCEAUX							
2	M. SEFFIH NADIR, ASSISTANTE DE DIRECTION, 403 RUE ROGER SALENGRO, 92370 CHAVILLE, FRANCE							
3	M. ROUZIC LAURENT, CHARGE D'AFFAIRE, 7 RUE DU COUSERANS 78310 MAUREPAS							
4	Mme PARADA ISABELLE, COMPTABLE, 118 RUE D'AVRON 75020 PARIS							
5	MME ALLAIN Véronique, ASSISTANTE DE DIRECTION, 403 RUE ROGER SALENGRO, 92370 CHAVILLE, FRANCE							
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 3)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 4)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	120 886		3 092	123 978				123 978
2	45 460		2 670	48 130				48 130
3	41 425			41 425				41 425
4	47 861			47 861				47 861
5	36 697			36 697				36 697
6								
7								
8								
9								
10								
**	292 329		5 762	298 091				298 091

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 10	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) 10	298 091	- de l'exercice 2019 10	60 792
- de l'exercice précédent 10	330 014	- de l'exercice précédent 10	(9 295)
Nom et qualité du signataire M. SICLIER Laurent, PRESIDENT À MONTROUGE le 30062020			
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A.DE.BAT

SIRET : 33961066900048 - APE : 4391B

**Comptes annuels
au
31 décembre 2019**

*Cabinet SLA
56 Rue de Bercy, 75012 PARIS
Téléphone: 01 43 47 17 17*

SOMMAIRE

ATTESTATION	2
COMPTES ANNUELS	3
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
RÉSULTAT	6
ANNEXES	8
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	9
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	10
IMMOBILISATIONS	12
AMORTISSEMENTS	13
DÉROGATOIRE	14
DÉPRÉCIATIONS	15
ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE	16
FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	17
PROVISIONS	18
ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE	19
ENGAGEMENTS FINANCIERS	20
AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	20
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	21
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	21
CHARGES À PAYER	22
PRODUITS À RECEVOIR	22
IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL	23
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL	23
TABLEAUX DE GESTION	24
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	25
RATIOS D'ANALYSE	26
DÉTAIL DES COMPTES	27

ATTESTATION

1. DESTINATAIRES

Les destinataires du présent rapport sont les dirigeants de l'entreprise A.DE.BAT.

2. MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise A.DE.BAT nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total du bilan : 1 134 218 EUR
- Chiffre d'affaires ht : 3 507 531 EUR
- Résultat de l'exercice : 56 867 EUR

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 10 mars 2020

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2019			Exercice clos le 31/12/18
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/19	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	10 540	10 540		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 829	25 524	23 305	5 757
Autres immobilisations corporelles	67 963	62 173	5 790	9 251
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	14 516		14 516	18 058
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	141 848	98 237	43 611	33 067
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	37 238		37 238	48 253
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	881 617	69 769	811 848	573 405
Autres créances	69 964		69 964	76 835
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	147 364		147 364	138 692
Charges constatées d'avance	24 192		24 192	34 639
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 160 376	69 769	1 090 607	871 824
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 302 224	168 006	1 134 218	904 891

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital	148 000	148 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	14 800	14 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	20 352	11 796
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	56 867	8 556
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	240 020	183 152
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		7 184
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 271
Emprunts et dettes financières diverses	22	73 344
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	71 251	417 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 205	158 155
Dettes fiscales et sociales	142 924	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 125	1 132
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	98 671	62 887
TOTAL DETTES (III)	894 198	721 739
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	1 134 218	904 891

RÉSULTAT

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 507 531	2 847 705	659 826	23%
Montant net du chiffre d'affaires	3 507 531	2 847 705	659 826	23%
dont à l'exportation				
Production stockée		(27 487)	27 487	100%
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	50 235	88 698	(38 463)	-43%
Autres produits	13 138	2	13 136	542792%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 570 905	2 908 919	661 986	23%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	690 595	449 543	241 051	54%
Variation de stock	11 015	8 586	2 429	28%
Autres achats et charges externes	1 720 735	1 427 637	293 098	21%
Impôts, taxes et versements assimilés	33 575	39 893	(6 318)	-16%
Salaires et traitements	639 301	614 861	24 439	4%
Charges sociales	365 754	347 522	18 232	5%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 716	12 384	(668)	-5%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	40 108	2 544	37 564	1477%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 512 797	2 902 970	609 827	21%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	58 108	5 949	52 159	877%
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	373	1 253	(880)	-70%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	373	1 253	(880)	-70%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(373)	(1 253)	880	70%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	57 735	4 696	53 039	1129%

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	6		6	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 696	7 851	(1 155)	-15%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	6 703	7 851	(1 149)	-15%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	5 923	3 991	1 932	48%
Sur opérations en capital	1 648		1 648	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7 571	3 991	3 580	90%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(868)	3 860	(4 728)	-122%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 577 607	2 916 770	660 837	23%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 520 740	2 908 214	612 527	21%
BÉNÉFICE OU PERTE	56 867	8 556	48 311	565%

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITÉ D'UN EXERCICE À L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine en fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 540					10 540	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	10 540					10 540	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	36 529		23 497		11 197	48 829	
Installations générales, agencements divers	23 411					23 411	
Matériel de transport	2 480		496			2 976	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 952		3 458		5 833	41 577	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	106 372		27 451		17 030	116 792	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	18 058		160		3 703	14 515	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	18 058		160		3 703	14 515	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	134 970		27 611		20 733	141 848	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 540			10 540
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	10 540			10 540
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	30 771	4 302	9 549	25 524
Inst. générales, agencements, aménagements divers	22 400	213		22 614
Matériel de transport	2 480	333		2 813
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 712	6 868	5 833	36 747
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	91 363	11 716	15 382	87 698
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	101 904	11 716	15 382	98 238

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DÉROGATOIRE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions							
Inst. techniques, matériel et outillage industriel							
Inst. générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)							

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	69 769			69 769
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	69 769			69 769

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 516		14 516
Clients douteux ou litigieux	45 870	45 870	
Autres créances clients	835 748	835 748	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 168	4 168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 853	28 853	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 730	11 730	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés	77	77	
Débiteurs divers	25 138	25 138	
Charges constatées d'avance	24 192	24 192	
TOTAL DES CRÉANCES	990 290	975 774	14 516

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
TOTAL									

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
Au coût de revient						
Au cours de bourse						
D'après la situation nette						
D'après la situation nette ré-estimée						
D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
D'après d'autres méthodes						
VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE						

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	528 205	528 205		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 225	78 225		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	59 277	59 277		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 422	5 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	22	22		
Autres dettes	53 125	53 125		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	98 671	98 671		
TOTAL DETTES	822 947	822 947		

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Créances de l'actif immobilisé	
Suretés reçues	
Suretés données	
Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)	Objectif commercial (description de l'objectif commercial)
Contrats de location de longue durée	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	24192
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	24192

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	98 671
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 702
Dettes fiscales et sociales	2 568
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	31 270

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	28 853
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

	Dotations aux amortissements			
	Coût d'entrée	Valeurs nettes		
		De l'exercice	Cumulées	
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL GÉNÉRAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

	Redevances payées à l'ouverture de l'exercice		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL GÉNÉRAL						

TABLEAUX DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31/12/2019		Exercice clos le 31/12/2018		Variation	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	3 507 531	100%	2 847 705	100%	659 826	23%
Production stockée			(27 487)	-1%	27 487	100%
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	3 507 531	100%	2 820 218	99%	687 313	24%
Matières premières, approv. consommés	701 609	20%	458 129	16%	243 480	53%
Marge brute de production	2 805 922	80%	2 362 089	83%	443 833	19%
MARGE BRUTE TOTALE	2 805 922	80%	2 362 089	83%	443 833	19%
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 507 531	100%	2 847 705	100%	659 826	23%
Autres achats et charges externes	1 720 735	49%	1 427 637	50%	293 098	21%
VALEUR AJOUTÉE	1 085 187	31%	934 452	33%	150 735	16%
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	33 575	1%	39 893	1%	(6 318)	-16%
Salaires et charges sociales	1 005 054	29%	962 383	34%	42 671	4%
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	46 558	1%	(67 824)	-2%	114 382	169%
Reprise sur am. & prov., transfert de charges	50 235	1%	88 698	3%	(38 463)	-43%
Autres produits	13 138	0%	2	0%	13 136	542792%
Dotations aux amortissements	11 716	0%	12 384	0%	(668)	-5%
Dotations aux provisions						
Autres charges	40 108	1%	2 544	0%	37 564	1477%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	58 108	2%	5 949	0%	52 159	877%
Quote-part des opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	373	0%	1 253	0%		
RÉSULTAT COURANT	57 735	2%	4 696	0%	53 039	1129%
Produits exceptionnels	6 703	0%	7 851	0%	(1 149)	-15%
Charges exceptionnelles	7 571	0%	3 991	0%	3 580	90%
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET COMPTABLE	56 867	2%	8 556	0%	48 311	565%

RATIOS D'ANALYSE

		Au 31/12/2019		Au 31/12/2018		Var.
		Montant	Ratio	Montant	Ratio	
RATIOS DE STRUCTURE						
Ratio d'état de l'outil de production	Immobilisations nettes	43 611	31%			
	Immobilisations brutes	141 848				
Ratio d'immobilisation de l'actif	Immobilisations corporelles	29 095	3%	15 008	2%	+1%
	Total actif	1 134 218		904 891		
Ratio de liquidité de l'actif	Actif circulant	1 090 607	96%	871 824	96%	-0%
	Total actif	1 134 218		904 891		
LES RATIOS DE SOLVABILITÉ						
Ratio d'autonomie financière	Endettement net	746 834	311%	583 046	318%	-7%
	Capitaux propres	240 020		183 152		
Ratio d'indépendance financière	Capitaux propres	240 020	100%			
	Capitaux permanents	240 020				
Ratio de liquidité	Actif circulant	1 090 607	133%			
	Passif circulant	822 947				
DURÉES DE CRÉDITS ET ROTATION DES STOCKS						
Délai moyen de règlement clients (jours)	Créances clients	811 848	83 j	573 405	72 j	11 j
	Chiffre d'affaires	3 507 531		2 847 705		
Délai moyen de règlement fournisseurs (jours)	Dettes fournisseurs	528 205	111 j	417 765	105 j	6 j
	Achats	1 720 735		1 427 637		
Délai de rotation des stocks (jours de CA)	Valeur moyenne du stock	31 731	3 j	43 960	6 j	-3 j
	Chiffre d'affaires	3 507 531		2 847 705		
RATIOS DE RENTABILITÉ						
Taux de marge brute d'exploitation	Excédent brut d'exploitation	46 558	1%	(67 824)	-2%	+4%
	Chiffre d'affaires	3 507 531		2 847 705		
Rentabilité commerciale nette	Résultat net comptable	57 735	2%	4 696	0%	+1%
	Chiffre d'affaires	3 507 531		2 847 705		
Ratio de productivité par salarié	Valeur ajoutée	1 085 187		934 452		
	Nombre de salarié					

DÉTAIL DES COMPTES

ADEBAT
Sas au capital de 148.000 euros
Adresse : 97 avenue Aristide Briand (92120) MONTRouGE
RCS NANTERRE 339610669

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du trente juin deux mille vingt

Le 30 juin 2020 à 10H30,

Les membres de la société ADEBAT au capital de 148.000 euros, se sont réunis en assemblée générale à MONTRouGE (92120) 97 avenue Aristide Briand sur convocation de chaque associé par lettre simple.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAURENT SICLIER en sa qualité de Président de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "**Président de l'Assemblée**").

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus de la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de CINQUANTE SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEPT EUROS (56.867€), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale des associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de QUATRE VINGT HUIT EUROS (88 €) et qui ont donné lieu à une réintégration dans les bases imposables de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à CINQUANTE SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEPT EUROS (56.867€) de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

Dotation aux autres réserves : CINQUANTE SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEPT EUROS (56.867€)

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

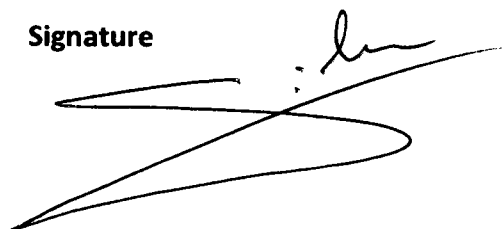
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a smaller mark above it.

REÇU LE
26 JAN. 2021



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

7156

COUR D'APPEL DE VERSAILLES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE
Le procureur de la République

GR 339610669

SAS A.DE.BAT.
97 AVENUE ARISTIDE BRIAND
92120 MONTROUGE

**Objet : Relance suite à absence de dépôt des comptes annuels
RCS Nanterre 339610669**

Madame, Monsieur,

Il a été porté à ma connaissance par le greffe du tribunal de commerce de Nanterre qu'en infraction avec vos obligations légales (articles L.232-21 à L.232-26 du code de commerce), vous n'avez pas déposé les comptes annuels au titre du dernier exercice clôturé de votre société.

Je vous rappelle que le fait de ne pas satisfaire à cette obligation :

- **Est puni de l'amende de 1 500 euros prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de la cinquième classe et que la circonstance de récidive est susceptible d'aggraver cette peine par une amende de 3 000 euros,**
- **Vous expose à une injonction de le faire sous astreinte financière prononcée par le président du tribunal de commerce en application des dispositions de l'article L.611-2 II du code de commerce, à la charge du représentant légal de la société, outre les frais de procédure.**

Vous devez régulariser cette situation sans délai en procédant au dépôt prévu par le code de commerce de manière dématérialisée sur:

www.infogreffe.fr
<https://www.infogreffe.fr/acces-formalite/dpca.html>

Le procureur de la République

Catherine DENIS

DEPOT

Vous recevrez par courriel le récépissé de dépôt et la facture suite aux dépôts dématérialisés effectués.
Le cas échéant, il vous appartient également de régulariser les comptes des deux exercices antérieurs si vous n'y avez pas déjà procédé.

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Le **formulaire de déclaration de confidentialité**, à compléter s'il y a lieu pour chaque exercice et qui diffère selon que vous relevez du régime de la micro-entreprise, de la petite entreprise ou de la moyenne entreprise, est disponible sur les sites www.infogreffe.fr ou www.service-public.fr

- Si vous relevez du **régime de la micro-entreprise** vous avez la faculté de demander à ce que les **comptes annuels déposés** ne soient pas rendus publics à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 350 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 700 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 10.

- Si vous relevez du **régime de la petite entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions, à ce que le **compte de résultat déposé** ne soit pas rendu public à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 6 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 12 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 50.

- Si vous relevez du **régime de la moyenne entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions et pour les comptes clos à partir du 23 mai 2019, à ce que ne soit rendue publique qu'une **présentation simplifiée de votre bilan et des annexes** à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 20 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 40 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 250.

NB : Il n'est pas possible de demander la confidentialité postérieurement au dépôt effectué au greffe.

DÉPÔT DES COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- le bilan (actif, passif),
- le compte de résultat,
- les annexes,
- le rapport de gestion (**uniquement pour les sociétés cotées**)*,
- le procès-verbal de l'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat**,
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance.

Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, faits contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

DÉPÔT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés tenues d'établir des comptes consolidés doivent obligatoirement déposer au greffe en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe*,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le cas échéant, le rapport du conseil de surveillance.

**Les sociétés anonymes doivent joindre au rapport de gestion ou au rapport sur la gestion du groupe : le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance, selon le cas, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

*** Lorsque l'associé (ou actionnaire) unique est lui-même le dirigeant de la société, le dépôt de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes. Autrement dit, dans l'hypothèse du dépôt de l'inventaire, l'associé (ou actionnaire) unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat.*